

# **2013-UNAT-309, Asariotis**

## **Décisions du TANU ou du TCNU**

UNAT a considéré un appel du Secrétaire général et un appel à l'appel de Mme Asariotis. Considérant d'abord l'appel croisé, Unat n'a trouvé aucun mérite au motif d'appel lié aux erreurs réclamées de procédure de la part de l'UNT. Unat a jugé que l'incapacité de l'UNDT à traiter spécifiquement de certaines questions, à savoir les avantages que Mme Asariotis a perdues et la priorité qui lui aurait été accordée en tant que candidate, n'a pas manifestement affecté l'issue de l'affaire, compte tenu de la conclusion de l'UNDT selon laquelle La décision d'annuler l'annonce de la vacance était légale. Unat a jugé que UNDT avait raison de constater que la décision d'annuler l'annonce de la vacance soit légale compte tenu des nombreuses irrégularités de la procédure de sélection. Unat a soutenu que, dans la mesure où Mme Asariotis cherchait un remède pour avoir été pris dans un processus de sélection entaché par l'irrégularité, elle a reçu un tel remède lorsque le processus a été annulé et la vacance réadverti. UNAT a rejeté l'appel croisé. Compte tenu de l'appel du Secrétaire général sur la question de la rémunération pour perte de hasard, Unat a jugé qu'il n'y avait pas de sélection contre laquelle la perte de Mme Asariotis pouvait être mesurée et, en déterminant le contraire, undt a commis une erreur en droit. Unis a confirmé l'appel du Secrétaire général sur cette question et a annulé l'attribution de la rémunération. Compte tenu de l'appel du Secrétaire général sur la question de l'indemnisation morale, Unat a jugé que l'affaire n'était pas admissible à l'UNDT pour invoquer sa compétence légale pour accorder des dommages-intérêts pour une blessure morale car Mme Asariotis n'a pas été placée dans une situation pire que les autres candidats pour les autres candidats pour les autres candidats pour les autres candidats aux candidats pour le Publier. Unat a jugé qu'il n'y avait pas de violation de ses droits contractuels ni, étant donné le statut annulé du processus de sélection, on ne peut dire que ses droits procéduraux ont été violés. Non annulé l'attribution de la rémunération morale. UNAT a confirmé l'appel du

Secrétaire général, a inversé le jugement de l'UND dans la mesure énoncée ci-dessus et a confirmé le jugement de l'UND sur la légalité de la décision d'annuler le poste.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision d'annuler une annonce de vacance après une procédure de sélection d'une durée de près de 3,5 ans. Bien que UNDT ait trouvé la décision attaquée légale, elle a jugé qu'il y avait eu des violations procédurales et accordé une indemnisation pour perte d'opportunités et dommages moraux.

## Principe(s) Juridique(s)

Des dommages-intérêts moraux peuvent résulter d'une violation des droits de fond de l'employé résultant de son contrat d'emploi et / ou d'une violation des droits procéduraux de la procédure qui y sont garanties, et lorsque la violation est de nature fondamentale, la violation peut être en soi, donnant naissance à un prix de dommages moraux. Un droit à des dommages moraux peut également survenir lorsqu'il existe des preuves, par le biais d'un rapport médical psychologique ou autrement de préjudice, de stress ou d'anxiété causé à l'employé, qui peut être directement lié ou raisonnablement attribué à une violation de ses droits de fond et où undt est convaincu que le stress, le préjudice ou l'anxiété sont de manière à mériter une sentence compensatoire. Toutes les violations ne donneront pas lieu à une attribution de dommages moraux.

## Résultat

Appel accordé

## Applicants/Appellants

Asariotis

## Entité

CNUCD

## Numéros d'Affaires

2012-344

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

3 Avr 2015

## President Judge

Juge Faherty

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compensation

Perte de chance

Dommages non pécuniaires (moraux)

Dommages-intérêts pécuniaires (matériels)

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

## Jugements Connexes

UNDT/2012/066

2010-UNAT-042

2010-UNAT-076

2012-UNAT-205

2011-UNAT-143

2012-UNAT-233

2012-UNAT-272

2010-UNAT-096

2011-UNAT-109

2011-UNAT-141